

**REGLEMENT**  
**JEU CONCOURS LES MUSICALES DE BAGATELLE**  
**« DESSINE TON CARNAVAL DES ANIMAUX »**  
**En partenariat avec Paris-Mômes**

**ARTICLE 1**

La Fondation d'entreprise Banque Populaire dont le siège social est situé au 104 avenue de France Paris 13e organise un concours pour les enfants sur le thème « Dessine ton carnaval des animaux ».

Le concours sera annoncé le 19 avril 2017 sur les sites internet [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr). Ce concours est gratuit.

**ARTICLE 2**

**CATEGORIE DES PARTICIPANTS**

Ce concours est réservé aux enfants âgés de 6 à 12 ans domiciliés en France métropolitaine, au moment de leur participation (à l'exception des enfants des salariés de Paris Mômes), bénéficiant de l'accord de leurs représentants légaux, lesquels ont impérativement rempli un bulletin de participation au concours. Un même participant peut participer plusieurs fois au Concours. Néanmoins, un seul prix pourra lui être attribué.

**ARTICLE 3**

**DATES DE VALIDITE**

Ce concours commence le 20 avril 2017

Les candidatures peuvent être adressées à la Fondation Banque Populaire Jusqu'au 10 mai 2017 à minuit, par email ou courrier, le cachet de la poste faisant foi.

**ARTICLE 4**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'enfant participant doit avoir entre 6 et 12 ans. Les dessins sont à envoyer sous forme de fichier numérique, en haute définition, par email à l'adresse suivante : [martine.tremblay@fnbp.banquepopulaire.fr](mailto:martine.tremblay@fnbp.banquepopulaire.fr) ou par courrier à Fondation Banque Populaire, 104 avenue de France Paris 13<sup>e</sup> (à l'attention de Mme Tremblay Martine). Les mineurs participants concèdent, à titre exclusif, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux et titulaires à ce titre de l'autorité parentale, à titre gratuit à Paris Mômes et à la Fondation Banque Populaire les droits de reproduction, représentation et adaptation relatifs au document envoyé, par tous moyens et sur tous supports aux fins de réaliser :

- La promotion et communication du concours.
- La publication éventuelle dans le magazine Paris Mômes et tout autre support de communication relatif au concours.
- Une ou plusieurs expositions.

**ARTICLE 5**

**DESIGNATION DU LAUREAT ET ACCESSION AUX RESULTATS**

Une sélection d'un dessin sera réalisée par l'équipe de la Fondation Banque Populaire à partir du 11 mai 2017. Les critères de sélection porteront sur l'originalité des propositions, et la pertinence du sujet et du traitement par rapport au thème du concours. Dix dessins seront sélectionnés. Les candidats seront prévenus par téléphone ou email courant mai 2017.

Les résultats du concours seront publiés sur le site internet [www.parismomes.fr](http://www.parismomes.fr) le 15 mai 2017.

**ARTICLE 6**

**DOTATIONS**

Une invitation au concert-spectacle « Le carnaval des animaux » le samedi 3 juin à 16h au Parc Floral pour le candidat et sa famille (5 personnes maximum).

Valeur commerciale totale du lot : de 20 à 40 euros.

Le lot ne pourra être échangé, ni donner lieu à une quelconque contrepartie financière. Le gagnant sera contacté par téléphone ou email. A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse au courriel invitant à communiquer ses coordonnées, le lot sera perdu. Il sera attribué au lauréat suivant. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours pour fournir leurs coordonnées, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles.

## **ARTICLE 7**

### **EXPLOITATION DES OEUVRES**

Les œuvres réalisées pour le concours « Dessine ton carnaval des animaux » pourront être reproduites et réutilisées gracieusement par Paris Mômes et la Fondation Banque Populaire pour la communication liée au concours, et pourront faire l'objet d'une ou plusieurs expositions.

## **ARTICLE 8**

Paris Mômes et la Fondation Banque Populaire ne seront pas tenus responsables dans l'hypothèse où le concours venait à être supprimé, modifié et/ou suspendu pour des raisons indépendantes de leur volonté. Paris Mômes et la Fondation Banque Populaire peuvent modifier à tout moment le présent règlement et/ou prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et/ou l'interprétation du règlement.

## **ARTICLE 9**

Confidentialité et utilisation des données personnelles. En vertu de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (art.34), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer adressez-vous à : [martine.tremblay@fnbp.banquepopulaire.fr](mailto:martine.tremblay@fnbp.banquepopulaire.fr). Les données personnelles des participants et de son (ses) représentant(s) légal(aux) indiqués dans le bulletin de participation ne seront pas utilisées au-delà de la durée du concours. Elles seront utilisées par la Fondation Banque Populaire pour contacter le lauréat ainsi que pour communiquer le résultat aux participants. Le concours « Dessine ton carnaval des animaux » sera également relayé via le compte Facebook de la Fondation Banque Populaire et de Paris Mômes du concours mais n'est pas associé à, géré ou sponsorisé par ceux-ci. En participant au concours, le participant fournit des informations à la Fondation Banque Populaire et au partenaire du concours, la société Paris Mômes dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Facebook.